



Tourcoing

Hôtel de Ville
10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

APPLICATION DES ARTICLES
L 2122-22 & L 2122-23 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

NOUS, MAIRE DE LA VILLE DE TOURCOING,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 septembre 2020, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions et régulariser les actes et conventions s'y rapportant, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECISIONS

Article 1 – De solliciter une subvention auprès de la préfecture du Nord pour les projets suivants :

- Action n°1 – DA00297824 – HCV – Cité éducative Grand Sud – programmation – Commune de Tourcoing
- Action n°2 – DA00297826 – HCV – Cité éducative Grand Sud – Ingénierie – Commune de Tourcoing

Article 2 – Le montant de la subvention demandée est arrêté à 335 000 €.

Article 3 – Les dépenses 2024 seront inscrites dans la prochaine décision modificative.

Article 4 – Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 18 SEP. 2024

Doriane BECUE
Maire de TOURCOING
dbecue@ville-tourcoing.fr